



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Motion

3

Luxembourg, le 11 novembre 2021

Dépôt : Octavie Modert

Groupe politique CSV

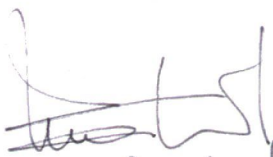
Interpellation au sujet de
la viticulture au Luxembourg

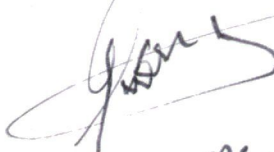
La Chambre des Députés,

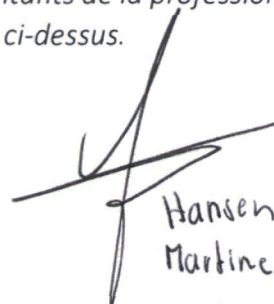
- Sachant que la profession et les tâches du vigneron ont évolué fortement pendant les dernières décennies ;
- Constatant que le modèle préconisé pour la viticulture reste celui de l'exploitation familiale ;
- Estimant que les ressources humaines, l'environnement et le développement de nouveaux marchés seront les défis à relever par les exploitants viticoles afin d'assurer leur pérennité ;
- Constatant que le nombre d'exploitations viticoles a diminué de moitié pendant les 20 dernières années ;
- Sachant que 38% des vignerons sont âgés de plus de 60 ans et trois quarts de plus de 50 ans ;
- Estimant par conséquent que la transmission d'entreprise est un aspect très important dans le domaine de la viticulture ;
- Que le phénomène des nouveaux entrants dans la profession pourrait s'accroître à l'avenir ;
- Qu'il échet dès lors de mettre en place un régime fiscal de reprise d'exploitation adaptée aux cas de transmission autres qu'en ligne directe ;
- Relevant la nécessité pour les vignerons de bénéficier d'un régime d'assurance de pension décent et adapté à leurs besoins ;
- Constatant qu'un congé thérapeutique respectivement un congé pour raisons de santé font défaut pour les indépendants et qu'en cas d'incapacité de travail prolongée les vignerons se voient forcés d'abandonner leur exploitation ;

Invite le Gouvernement

- A élaborer, en concertation avec tous les représentants de la profession, un véritable statut du vigneron qui tienne compte des aspects énumérés ci-dessus.


Octavie Modert


KAES Aly


Hansen
Martine


F. Hettig-Gaas